

05 fév 2021 -16:23

Appartient à Conseil des ministres du 5 février 2021

Soutien à la création d'emplois dans le domaine de la recherche fondamentale

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à répartir pour 2021 le montant destiné à la recherche fondamentale.

Chaque année, l'Office national de la sécurité sociale (ONSS) répartit le montant prévu dans la loi-programme, pour les fonds qui sont actifs dans le domaine de la recherche fondamentale. Ces moyens sont affectés au financement d'emplois supplémentaires dans le secteur de la recherche fondamentale.

Pour 2021, la répartition est la suivante :

- Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) : 18.699.145,25 euros
- *Fonds voor wetenschappelijk onderzoek-Vlaanderen* (FWO) : 19.845.458,32 euros

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 189 de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006 pour l'année 2021

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be